

« Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOILLARD

➤ **IMPOTS LOCAUX 2017 et COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :**

pourquoi nous avons voté contre

- Le 11 avril, le conseil municipal délibérait sur l'approbation ou non des **comptes administratifs** (résultats) de l'année 2016 et sur les **taux de la fiscalité locale** (taxe foncière et taxe d'habitation) applicables en 2017.
- Concernant les résultats de 2016, notre maire s'est félicité de ce que tous les indicateurs sont au vert et que la commune épargne tout en remboursant la dette.
- C'est exact et nous avons reconnu les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant et des dépenses de personnel.
- Mais, précisément, nous regrettons que la commune continue à « mettre de côté » une épargne de précaution qui grossit, alors que **ces sommes ne rapportent rien à la commune** : fin 2015, cette épargne était, d'après les chiffres fournis en séance, de **2.855 k€**, et, après la délibération sur l'affectation des résultats de 2016, elle aura grossi en 2016 de **790 k€** pour atteindre **3.645 k€, soit 22,8 % des 15.973 k€ de dépenses réelles de fonctionnement !** Nous n'avons pu avoir le montant du « fonds de roulement », mais estimons qu'un tel montant d'épargne de précaution est trop élevé, et qu'une partie de cette somme pourrait bénéficier aux contribuables de Saint CYR sous forme d'une **réduction des taux de la fiscalité locale**.
- Monsieur le maire était très satisfait d'indiquer qu'il propose en 2017 un **maintien des taux** de cette fiscalité (TF et TH) : il faut savoir que même avec ces taux inchangés, les impôts locaux payés à la commune par tous les contribuables qui ne bénéficient pas d'exemption ou allègements augmenteront « mécaniquement » du fait de la **hausse des bases d'imposition**, décidée par l'Etat, qui sera de **0,4 %** en 2017 ; (*nous n'évoquons pas ici la hausse des impôts allant au Département du Var*)
- Les données fournies par la Trésorerie de Saint CYR (voir lien <https://goo.gl/tl6t2i>) montrent que la base d'imposition totale pour les 2 taxes est de **59.977 k€** ; pour « effacer » la hausse des bases et faire en sorte que les Saint Cyriens ne payent pas plus d'impôts à la commune qu'en 2016, une diminution de 0,4 % représenterait une baisse des produits pour la ville de **239,9 k€**. On nous a expliqué en séance qu'il est « impossible de faire 200 k€ d'économies en plus », mais dans la même séance on nous fait approuver la « mise de côté » de près de 800 k€ en plus: nous considérons que l'effort que nous demandons à la commune est parfaitement supportable, puisqu'il ne représente que 30 % de cette épargne supplémentaire. Un « partage des gains » de 70% pour la commune et 30% pour le contribuable ne serait pas scandaleux !
- Nous avons déjà plaidé, lors du vote des taux de la fiscalité en 2016, pour que ces taux soient baissés comme à SANARY : le compte administratif de la commune pour 2016 montre a posteriori que cela était parfaitement faisable.

Par cohérence et conviction, nous avons donc voté CONTRE les deux délibérations proposées.

➤ **EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT : des hausses de tarifs injustifiées....**

- Pour l'**eau potable**, le compte administratif de 2016 fait apparaître des dépenses réelles d'exploitation de **583,8 k€**, et un résultat d'exploitation de **157,1 k€**, soit un « taux de marge d'exploitation » de **26,9% !!!** Un tel taux, qu'enverraient un très grand nombre d'entreprises, et que beaucoup considéreraient comme abusif, est d'autant moins admissible qu'apparemment il n'y a pas de gros investissement programmé à moyen terme. En Décembre 2014, nous avons voté contre l'**augmentation déguisée des tarifs** que nous proposait le maire (introduction d'une tranche supplémentaire de tarification, de 40 à 46 m3 par semestre), sans aucune justification. La suite a montré que nous avons vu juste...
- Quant à l'**assainissement collectif**, la situation est tout aussi anormale : les recettes réelles d'exploitation sont de **599,6 k€** et, après des dépenses réelles de **235,2 k€** et des transferts entre section de fonctionnement et d'investissements de 259,8 k€ il reste un **excédent de 105,6 k€**, soit 17,6 % des recettes, qui vient grossir des excédents fin 2016 de 288,5 k€ pour les porter à **394,1 k€, soit plus d'un an et demi de dépenses : confortable !!!**
- Or il faut se souvenir qu'en 2015 la commune a prélevé sur le budget de l'assainissement **320 k€** pour les verser sur le budget général, ce que la loi n'autorise que si les excédents sont exceptionnels, ce qui n'est donc manifestement pas le cas, et s'il n'y a pas de besoin d'investissements : or nous estimons que des besoins existent, notamment pour l'extension des réseaux d'assainissement collectif dans de nouvelles zones d'urbanisation. **Le prélèvement effectué en 2015 l'a été sans respecter les critères légaux**, et, si la commune ne veut pas investir, **les tarifs de l'assainissement doivent baisser...**

➤ **Les autres points sur lesquels nous sommes intervenus, ou à suivre :**

- Nous avons voté contre le nouveau système de **pénalités** pour dépassement de durée de **stationnement** : le nouveau système augmente considérablement ces pénalités, alors même que les recettes de la commune pour les droits de stationnement ont bondi en 2016 pour représenter **1.200 k€ (+ 14,2%)** ;
- Un **plan de déplacements urbains (PDU)** élaboré dans la **plus grande opacité** : ce PDU est de la compétence de l'agglomération Sud Ste Baume mais concerne très directement Saint CYR, notamment pour l'accès à la gare ; nous avons demandé à être informés de la procédure d'élaboration : pas de réponse à ce jour....
- Enfin nous avons relayé l'insatisfaction des usagers du **service public de l'assainissement non collectif**, le **SPANC Sud Ste Baume** : même si les usagers de Saint CYR ne payent (pour l'instant...) qu'un prix réduit, ils sont concernés par les griefs soulevés par le **collectif pour son juste prix** (voir <https://goo.gl/w0f2w2>)